

À QUOI SERT MA LICENCE FFRS ?

Vous l'avez compris, adhérer à un club affilié à une fédération agréée est gage de fiabilité et de qualité des activités. Comme dans toutes les fédérations sportives, la carte d'adhésion se nomme une « licence », incluant une assurance.

Que devient ma cotisation ?

Lorsque vous prenez votre adhésion, le montant que vous payez est ventilé entre plusieurs structures.

Une part est perçue par votre club. C'est ce qui lui permet de fonctionner et de vous proposer vos activités favorites. Chaque club est souverain pour en fixer le montant. En fonction des activités proposées, tous ne font pas face aux mêmes contraintes (par exemple de location de locaux ou d'infrastructures sportives).

Le comité départemental et le comité régional auxquels il est rattaché perçoivent également une partie de votre cotisation afin de mener à bien leurs missions.

Enfin, 20 € reviennent à la FFRS. Déduction faite de l'assurance (1,25 €) les 18,75 € restants servent à faire fonctionner l'ensemble : rémunération du personnel, fonctionnement du siège (moyens techniques et informatiques, gestion, administration...), aide au développement des clubs, formation des animateurs et instructeurs, conception de nouvelles activités (notamment celles dédiées aux plus fragiles, en collaboration avec les médecins), communication. La FFRS prend également en charge les redevances Sacem pour les activités

musicales pratiquées dans les clubs. Une somme finalement assez modique, qui représente pourtant la plus grosse part de nos financements.

Et mes avantages adhérents ?

Avec votre licence, vous bénéficiez de :

- un accès aux activités de votre club et des autres clubs de la Fédération (dans la limite des places disponibles). Pensez-y lors de vos déplacements !
- une assurance adaptée et performante qui vous couvre, pour les disciplines reconnues, lors de vos activités en club mais aussi individuelles. Un document vous est remis à l'inscription.
- un espace privé sur le site www.federtraitesportive.fr et des services réservés.
- un abonnement gratuit au magazine *Vital'ité* que vous avez en main et à la lettre électronique *Vital'news* : chaque mois des actualités qui vous concernent, des infos santé... Visitez également notre page Facebook et notre chaîne YouTube !
- accès aux formations d'accompagnant sportif, animateur, instructeur et dirigeant associatif.
- avantages négociés auprès de nos partenaires (équipement, centres de vacances...).

